



COMITÉ DU MARDI 14 MAI 2019

EXPOSE SUR LA SITUATION GENERALE PAR DOMINIQUE DE BELLAIGUE, PRESIDENT LETROT

Mes chers collègues,

Je vous remercie de votre présence à cette réunion du Comité cet après-midi dont l'un des points importants de l'ordre du jour est la validation des comptes de la Société pour l'année 2018, qui ont été arrêtés par les membres du Conseil d'administration mardi dernier.

Il vous sera donc communiqué – comme chaque année et en toute transparence – l'analyse d'activité, le bilan et le compte de résultat de la SECF. Monsieur le Commissaire aux comptes interviendra pour nous lire son rapport sur l'exactitude et la sincérité de ces comptes, à l'issue de la présentation du rapport financier du Directeur Administratif et Financier.

J'ai par ailleurs tenu à ce que Cyril Linette vienne lui-même vous présenter aujourd'hui les résultats des quatre premiers mois de l'année 2019, pour vous donner sa propre vision de l'évolution des enjeux.

Les enseignements de l'exercice 2018 sont divers mais ils sont déterminants pour comprendre les objectifs poursuivis. Ils permettent surtout d'expliquer aux plus sceptiques et à ceux qui se plaisent à travestir la réalité, l'environnement qui s'impose à nous et de détailler – voire justifier - les décisions

prises par les administrateurs des sociétés mères et ceux du PMU. En toute responsabilité.

Et sans anticiper le débat que nous aurons tout à l'heure, j'insisterai sur les principaux indicateurs qui expliquent la réalité des comptes 2018.

Après un bref retour à la croissance des enjeux hippiques en 2017, l'année 2018 se traduit par un nouveau recul – significatif et inquiétant - des enjeux hippiques de 240 M€, soit -2,6%.

L'ensemble des économies réalisées et décidées avec le soutien des administrateurs et des membres de la Commission des finances, n'a pas permis de tenir les objectifs budgétaires, en raison de la perte de compétitivité sur enjeux du PMU (-11,2 M€), à laquelle viennent s'ajouter de nouvelles charges institutionnelles, dont le coût de la fermeture de la filiale PMU Brésil à hauteur de 23 M€, décidée par les administrateurs du PMU en mars dernier et qui affecte les comptes de l'année 2018 et donc ceux du Trot pour 12 M€.

Cyril Linette vous en a expliqué les raisons il y a un instant.

C'est ainsi qu'en conséquence, le déficit de l'exercice 2018 est de 26 M€, en retrait de 15 M€ par rapport au budget et de 1,8 M€ par rapport au résultat de 2017.

Sans l'impact de la fermeture de l'activité Brésil, le déficit aurait été de 14M€, soit proche de la prévision budgétaire fixée à 11 M€.

J'insisterai toutefois sur un point : une partie importante des efforts réalisés en 2018 ont déjà eu un impact significatif sur les professionnels des courses et sur les sociétés de courses.

Et je profite de la présence des représentants des Ministères de tutelle pour le répéter. En 2018, le montant des encouragements distribués – allocations et primes – est en baisse de 5,2 M€, la compensation TVA versée aux propriétaires non assujettis a reculé de 2,6 M€. Par ailleurs, les aides sociales ont été réduites de 4 M€ et 1,4 M€ ont été retirés du plan de soutien à l'élevage.

L'effort 2018 est donc important, surtout si on y ajoute la baisse des allocations décidée pour 2019.

Le Directeur général du PMU vient de faire un point sur l'activité des quatre premiers mois de l'année 2019. Nous sommes bien évidemment très attentifs – jour après jour - aux résultats, mais surtout à la marge dégagée par les enjeux PMU.

Ce que je peux vous affirmer, c'est que notre Société pilote désormais, au quotidien, l'offre de courses et de paris. Une cellule optimisation entre LeTROT, France Galop et le PMU se réunit depuis maintenant plusieurs mois chaque matin et nous apportons toutes les modifications nécessaires à notre offre, en s'adaptant le plus précisément possible aux attentes et surtout au comportement des parieurs, vis-à-vis de la nouvelle offre qui lui est proposée. Je pense en particulier au choix des quintés, des courses supports des autres paris complexes, selon la qualité des courses et du nombre de partants.

La nouvelle formule du Quinté impose d'appréhender finement la lisibilité des courses qui peuvent être retenues : à titre d'exemple, une course avec trop de partants ou une course sans bases solides ne permet pas d'optimiser au mieux le chiffre d'affaires. C'est d'ailleurs, dans cette optique, qu'il vous sera proposé tout à l'heure de limiter à 16 le nombre de partants dans les épreuves susceptibles d'être retenues pour le Pari Quinté.

Il suffit de détailler les chiffres pour constater que l'optimisation fonctionne très bien au trot : à la date du 5 mai, les enjeux sur nos courses sont quasi stables (-0,2%), alors que l'offre premium au trot a diminué de près de 20%.

Comme cela vous a été dit, plusieurs signes sont encourageants. Rien n'est pourtant acquis et les mois qui viennent vont être déterminants.

Et j'en profite pour couper court à une rumeur qui me revient régulièrement : non, le conseil d'administration n'a pas décidé une nouvelle baisse des allocations au 1^{er} juillet prochain. Je tenais à le réaffirmer cet après-midi et je vous invite à le faire savoir dans vos régions.

Toute notre énergie doit être consacrée dès aujourd'hui à préparer 2020 et à travailler en parfaite coopération avec le PMU et France Galop. Cela a été évoqué avec Cyril LINETTE tout à l'heure. Dès cette semaine, seront remises les conclusions de la réflexion commune qui est menée depuis janvier pour construire le calendrier Premium de l'année 2020 et apporter des ajustements à celui défini pour l'année 2019. A titre d'exemple, après quatre mois d'activité, des insuffisances en termes d'offres le dimanche ont été identifiées. Nous devons y répondre tous ensemble, sans remettre en cause la nouvelle stratégie.

Mes chers collègues, au cours de cette réunion, nous évoquerons également la politique de distribution des encouragements pour la deuxième partie de l'année 2019.

Le Conseil d'administration a validé la proposition de la Commission des programmes et du code et de l'ensemble des Présidents des Comités régionaux, en coopération avec le Syndicat des entraîneurs, visant à apporter un correctif au modèle validé ici-même en décembre dernier.

A l'issue des réunions organisées au début de l'année avec chacun des Comités régionaux, nous avons entendu les remarques et les propositions d'amendements, pour faire suite à la répartition de la baisse des allocations.

Outre la proportion de l'effort qui a été demandé entre Paris et les régions – sujet qui a été souvent abordé-, l'une des principales remarques concernait la baisse significative de la dotation des épreuves principales des réunions PMH sur les hippodromes de 2^{ème} et 3^{ème} catégorie.

Il a été décidé d'y répondre de manière favorable et la proposition qui vous sera détaillée tout à l'heure en tient compte.

Je salue le travail de la Commission sur ce dossier, qui a proposé avec responsabilité - et à l'unanimité - ces mesures, validées ensuite par les administrateurs.

Il s'agit d'une étape. Et la réflexion doit se poursuivre, que ce soit sur le nombre de courses organisées pour certaines générations et certaines catégories, sur les allocations distribuées dans les courses au trot monté ou encore sur la cohérence du calendrier de notre programme de sélection et de celui des grands prix.

Ces travaux seront le principal thème des prochaines rencontres avec les Comités régionaux, à partir du mois de juin.

La Commission des programmes est d'ailleurs proactive sur ces questions : des premières mesures ont déjà été prises pour le prochain Meeting d'Été-Automne sur les hippodromes parisiens.

Je tenais également à évoquer avec vous cet après-midi la question du bien-être animal et équin et, en complément, la reconversion de nos compétiteurs.

Le Conseil d'administration a pris connaissance du compte-rendu de la Commission ad hoc au sein de ce Comité et a validé la proposition visant à réfléchir à cette question de manière responsable, coordonnée et raisonnée. Nous serons très attentifs aux conclusions de cette réflexion, qui devra y associer des personnes extérieures, reconnues sur ce sujet.

Je souhaite que le Comité puisse délibérer des actions à mener et des moyens à y associer, dès le mois de septembre prochain.

Notre Société, dont l'une des missions principales qui lui a été confiée est de veiller à l'équilibre de la filière Trotteurs, se doit d'agir et de communiquer sur cette question. A l'heure des réseaux sociaux, à l'heure des messages – souvent subjectifs et parfois plus ou moins bien attentionnés – il revient à la Société-mère d'assumer sa responsabilité. Notamment pour faire savoir ce qui est déjà en place en matière de bien-être animal. Certaines propositions de modification au Code des courses au trot aujourd'hui vont dans ce sens.

La question du bien-être animal a été au cœur des discussions que nous avons eues jeudi dernier à Berlin lors de la réunion du Conseil d'administration de

l'UET. L'usage de la cravache a été de nouveau évoqué, à la lumière du déroulement d'une des courses du Grand Prix de la Loterie à Naples le 1er mai.

Je suis convaincu que la popularité des courses au trot passe plus que jamais par l'image du spectacle que nous donnons. Nous devons sans aucun doute aller plus loin dans la restriction du nombre de coups de cravache autorisés en course. C'est par des décisions significatives comme celle-ci que nous gagnerons en crédibilité et en responsabilité. Il ne s'agit pas de traduire cela comme une punition vis-à-vis des professionnels car ils ont fait beaucoup d'efforts mais comme une prise de conscience de notre environnement et de l'attente du public.

Je tenais également à vous informer de deux décisions importantes qui ont été prises à l'unanimité par les dix pays membres du conseil d'administration de l'UET. La première concerne la banque de données européennes : tous les pays membres ont acté l'obligation de doter l'UET d'une banque de données ou d'un moyen de communication entre les bases existantes, afin d'assurer la transmission des informations concernant un cheval ou un professionnel courant dans un autre pays que son pays d'origine. Des moyens vont y être consacrés. Tout sera mis en œuvre par le secrétariat général et le conseil d'administration pour aboutir à une concrétisation rapidement. En résumé, il ne s'agit plus de tergiverser mais d'agir.

Il a également été décidé le principe de la création d'un système juridictionnel propre à l'UET, qui pourrait aboutir à la création d'un corps de Commissaires européens. Une étude va être menée avec le Conseil de notre Société sur ce sujet. Les conclusions seront présentées en octobre prochain.

A l'heure où les échanges sont de plus en plus nombreux, accentués par la libre circulation des hommes et des chevaux, il est indispensable que des décisions disciplinaires puissent être prises au niveau européen. De récents contentieux en ont montré l'utilité, en raison notamment de lois nationales différentes parmi les pays membres. Il s'agit d'une avancée historique qui contribuera à renforcer le rôle indispensable que doit jouer l'UET aujourd'hui, en tant qu'autorité hippique internationale.

Mes chers collègues, comme vous le constatez, les sujets ne manquent pas et 2019, même s'il s'agit d'une année électorale, doit être mise à profit pour avancer sur des sujets structurants.

L'organisation de l'Institution des courses en est un.

Lors de notre dernière réunion, vous avez, par le vote d'une résolution, pris position clairement sur le maintien du statut de GIE du PMU. Vous avez également souhaité que la recherche de mutualisations entre les deux sociétés-mères et le PMU aboutissent rapidement, bien entendu, en respectant les règles de concurrence du PMU vis-à-vis des autres opérateurs.

Malheureusement, nous n'avons pas progressé dans ce domaine et la presse s'en est fait écho. Je le regrette. Attendre la fin de l'actuelle mandature pour avancer serait une erreur.

La coopération entre la Société LeTROT et France Galop est indispensable. Nous ne sommes pas d'accord sur tous les sujets. C'est une réalité. En raison de l'histoire de chaque Société-Mère sans doute, en raison d'une culture différente peut-être.

Mais face aux difficultés économiques actuelles, nous devons agir. Trouver un compromis est indispensable. J'en ai pleinement conscience.

Je proposerai donc aux membres du Conseil d'administration du Trot de nommer dès que possible, parmi eux, un médiateur, en charge des relations à mener avec France Galop. Et je vais demander au Président Édouard de ROTHSCHILD la même procédure pour le galop.

Ces deux personnes seront alors chargées de faire des propositions communes dans les meilleurs délais aux deux Conseils d'administration qui devront se réunir en séance extraordinaire pour prendre des décisions.

Ma responsabilité en tant que Président est de proposer des solutions pour avancer. C'est aussi mon devoir vis-à-vis des socioprofessionnels et des jeunes qui investissent, pour assurer la pérennité de notre activité.

Cette proposition est - de surcroît - désintéressée, dans la mesure où je ne solliciterai pas, en décembre prochain, le renouvellement de mon mandat. Ma seule motivation est de vouloir transmettre à mon successeur les moyens d'avancer et de progresser.

L'ordre du jour de notre réunion est dense et pour conclure, je vous remercie de votre attention. Je serai attentif à vos remarques, vos propositions et je répondrai à toutes les questions que vous souhaitez me poser ou poser aux membres du Conseil d'administration.
